

C R I T I Q U E
D E P A Y S A G E
I T I Q U E A P P L I Q U É E D E S
P U B L I C S P A Y S A G E R S
U R É C H E L L E E T L E U R
C E T T E C R I T I Q U E E S T
C R I T I Q U E E T R É F L E X I V E
S U R L E S L I E U X E T
L E S R E G A R D S
L E S C O N D I T I O N S
L I E U S P O U R L ' É V O L U T I O N
L I E U S E T S O N A M B I T I O N

C P P

LE RÉSEAU CRITIQUE DU PROJET DE PAYSAGE SE CONSACRE À LA CRITIQUE.

Nous entendons l'exercice critique comme un effort pour dire les raisons d'être des aménagements de l'espace public. Chercher les raisons d'être signifie chercher les liens de causalité qui lient l'aménagement de l'espace public à des contextes sociaux, culturels, politiques, techniques, esthétiques. Il s'agit d'assembler des savoirs et des connaissances qui éclairent le sens de nos environnements, la manière dont nous les fabriquons et les pratiquons. La critique permet de comprendre la genèse d'un aménagement et de mettre à jour l'épaisseur culturelle du lieu et de ses formes. Nourrie par l'arpentage, l'enquête, l'analyse des discours et des images, la critique entend ainsi construire un point de vue argumenté sur son objet. Au travers de la description d'un aménagement il s'agit aussi de commenter différentes pratiques, professionnelles ou non, de l'espace public.

L'interprétation et/ou l'évaluation font partie intégrante de l'exercice critique. Pour autant, le but de l'exercice critique n'est pas de juger un aménagement mais d'en évaluer les conditions. Cette évaluation permet de formuler un questionnement et un point de vue sur le lieu, questionnement dont la portée dépasse l'analyse de cas. La critique peut se développer autour d'une problématique qui peut être théorique ou doctrinale. Elle peut être motivée par un questionnement personnel ou un débat sociétal, mais elle implique nécessairement une distance par rapport aux intérêts des acteurs de cet aménagement. L'ambition de la critique n'est pas de juger de ce qui est fait mais de nourrir ce qui se fera.

LE RÉSEAU CPP SE CONSACRE À LA CRITIQUE DES ESPACES PUBLICS.

Quel que soit son statut foncier, l'espace public est un lieu accessible à tous. Il se spécifie par la diversité des comportements, des activités et des usages qu'il accueille ou rend possible, ne serait-ce que temporairement. L'espace public est un espace partagé et de partage. C'est un espace de sociabilité potentielle, régie par un droit public. C'est donc un espace politique dans les deux sens du terme : le politique (confrontation à autrui), la politique (expression d'un pouvoir). C'est un espace d'expression, de représentation, de visibilité, de coprésence et de rassemblement. L'espace public forme un réseau continu qui permet d'accéder à tous les autres espaces. Ce réseau est composé d'espaces matériels, délimités, évolutifs, gérés par des pouvoirs publics, aménagés par des praticiens et/ou la société civile. Bien commun de l'ensemble des citoyens l'espace public se construit et s'élabore dans le « parler-ensemble ». Il est le lieu d'un questionnement perpétuel sur la légitimité à agir dans l'intérêt du plus grand nombre. C'est un lieu dont la trajectoire fait donc l'objet de débats, d'accords, de désaccords voire de conflits.

LE RÉSEAU CPP SE CONSACRE À LA CRITIQUE DES PROJETS D'ESPACES PUBLICS.

Le projet d'espace public vise à rendre possible, à installer ou à conforter le caractère public d'un lieu : égalité d'accès, liberté des pratiques, gratuité des usages. C'est une proposition d'organisation spatiale en vue de modifier - ou non - la forme d'un lieu, son usage, ou sa signification. C'est une action concertée impliquant des concepteurs professionnels ou non, et le plus souvent une maîtrise d'ouvrage publique qui énonce une commande sous forme de programme. Le projet d'espace public suppose dans tous les cas une conception,

un dessein volontaire, c'est-à-dire un processus préalable à la transformation concrète, qui implique nécessairement des échanges à propos de ce qui est projeté comme formes et comme usages. Il suppose donc le souhait de ne pas laisser les choses se faire, mais de les orienter et/ou de les anticiper. Il implique le projet à la fois comme un dessin à concrétiser et comme une société à réaliser. Il suppose une forme d'utopie, au sens où il tend à imaginer une alternative à ce qui existe, dans un contexte socio-politique et historique donné. Il suppose toujours une prise d'autorité sur l'espace. Cette autorité ne saurait toutefois être que temporaire. Le caractère public de l'espace implique en effet nécessairement des transformations, adaptations et reconfigurations permanentes. Cette plasticité induit le projet d'aménagement, non comme une finalité mais comme un moment de l'espace. Le projet d'espace public est ainsi par définition inachevé, et inachevable.

LE RÉSEAU CPP SE CONSACRE À LA CRITIQUE APPLIQUÉE DES PROJETS D'ESPACES PUBLICS.

La critique à laquelle le réseau CPP s'exerce est une critique appliquée. Elle porte sur des lieux précis. Ce lieu n'est pas obligatoirement identifié comme tel, a priori. L'objet de la critique peut être de le faire émerger comme lieu propre d'un individu, d'un groupe social ou d'un moment de son histoire à partir d'un espace devenu confus ou perturbé dans ses usages au point qu'il a disparu comme lieu. Plusieurs critiques d'espaces publics peuvent être comparées pour atteindre à un propos critique plus générique ou typologique. Dans tous les cas, les lieux sont l'objet de la critique, non son illustration.

LE RÉSEAU CPP SE CONSACRE À LA CRITIQUE APPLIQUÉE DES PROJETS D'ESPACES PUBLICS, QUELLE QUE SOIT LEUR ÉCHELLE.

La critique à laquelle s'exerce le réseau CPP ne suppose pas d'échelle. Elle peut porter sur des places publiques, des ensembles urbains ... comme sur des chemins de randonnée, des forêts, des massifs ou des plages qui sont conçus comme des espaces publics. Ainsi le projet de territoire sera conçu comme projet d'espace public, s'il peut être saisi comme transformation matérielle de l'espace, comme un acte – interventionniste ou non - de conception ou de planification daté, signé, et documenté, ayant des effets sur les usages et les représentations des lieux. Pour autant, concernant le grand territoire comme le petit terrain, nous considérons l'expérience de l'espace comme indispensable à sa critique. Le grand territoire induira donc du temps plus long d'investigation, et souvent des rencontres avec des acteurs plus nombreux.

LE RÉSEAU CPP SE CONSACRE À LA CRITIQUE APPLIQUÉE DES PROJETS D'ESPACES PUBLICS, QUELLE QUE SOIT LEUR ÉCHELLE ET LEUR STATUT FONCIER.

Notre conception de l'espace public autorise la critique à s'exercer sur des espaces du domaine privé s'ils font l'objet d'une politique, d'une réglementation et d'une conception, destinées à soutenir ou à créer le caractère public d'une portion de territoire, en premier lieu son accessibilité au plus grand nombre ; ou bien si ces espaces sont le lieu d'enjeux sociaux majeurs (production des énergies renouvelables par exemple). Nous excluons de notre champ d'étude, les espaces privés à vocation commerciale, dont l'accès est restreint par un contrôle d'accès physique et financier (guichets et droit d'entrée), dont la gouvernance est unilatéralement détenue par des personnes privées, et dont l'image est soumise au droit d'auteur.

LE RÉSEAU CPP SE CONSACRE À LA CRITIQUE APPLIQUÉE DES PROJETS D'ESPACES PUBLICS PAYSAGERS, QUELLE QUE SOIT LEUR ÉCHELLE ET LEUR STATUT FONCIER.

Le réseau CPP s'intéresse à tout espace public, prioritairement aux espaces publics faisant l'objet d'un projet de paysage et aux projets de paysage générant de l'espace public. Tout espace public participant au paysage et à sa transformation, le projet d'espace public est implicitement un projet de paysage. On s'attardera toutefois à considérer avec plus d'attention les projets, qu'ils soient ou non réalisés par un paysagiste, qui se caractérisent par l'emploi de matériaux vivants et par un ancrage contextuel structurant. Il résulte de ces caractères une précarité et une plasticité qui supposent les formes prescrites comme des propositions initiales plutôt que comme des finalités. C'est pourquoi le projet de paysage, entendu en ces termes, nous semble particulièrement apte à faire entendre le caractère utopique, négocié et plastique de l'espace public.

LE RÉSEAU CPP SE CONSACRE À LA CRITIQUE APPLIQUÉE DES PROJETS D'ESPACES PUBLICS PAYSAGERS, QUELLE QUE SOIT LEUR ÉCHELLE ET LEUR STATUT FONCIER. CETTE CRITIQUE EST DESCRIPTIVE.

Nous considérons la description comme une étape nécessaire du travail critique, d'abord parce que la description suppose une expérience personnelle du lieu considéré. Elle doit permettre de porter à la connaissance des lecteurs des éléments de contextualisation l'autorisant à se faire son propre avis sur le projet. Pour autant, aucune description n'échappant à l'appui d'un ou plusieurs points de vue, celle-ci est fatalement fondée sur la perception des auteurs. La description est donc aussi chargée de transmettre aux lecteurs le caractère subjectif et relatif de la critique.

LE RÉSEAU CPP SE CONSACRE À LA CRITIQUE APPLIQUÉE DES PROJETS D'ESPACES PUBLICS PAYSAGERS, QUELLE QUE SOIT LEUR ÉCHELLE ET LEUR STATUT FONCIER. CETTE CRITIQUE EST DESCRIPTIVE, HISTORIQUE.

La critique que nous entendons exercer considère nécessairement la conception des projets, prioritairement mais non exclusivement celle issue d'un travail de maîtrise d'œuvre. La maîtrise d'œuvre, si elle doit être regardée et mobilisée, n'en devient pas pour autant systématiquement l'angle principal de la critique. Cette dernière s'intéresse aux intentions autant qu'aux résultats du processus de projet. Elle ne se borne pas à considérer les modalités de la conception seule mais appréhende le projet comme une interaction de facteurs. Elle s'attache à faire le lien avec la programmation, le contexte et l'histoire des lieux, la commande et les intentions du commanditaire. L'étude de la conception d'un espace public intègre ainsi la relation du maître d'œuvre à la maîtrise d'ouvrage comme une composante essentielle de la critique. Cette dernière porte également son attention sur la réception sociale des projets. Elle se soucie de mettre à jour les tensions et les décalages qui peuvent exister entre les intentions politiques initiales, les propositions concrètes de la maîtrise d'œuvre, la réception du projet par la société civile, ainsi que son appropriation ultérieure. L'espace public s'entend et se comprend en effet pour nous au point de rencontre d'une proposition spatio-politique et de la réception ou de la réaction qu'elle induit de la part des milieux biologiques et sociaux qu'elle transforme. C'est pourquoi, cette réception sociale ne saurait devenir elle non plus l'objet unique de la critique, comme elle le pourrait dans une approche anthropologique ou socio-politique. La critique concentrera ses efforts pour considérer cette réception comme une étape dans l'ensemble du processus de projet.

Elle tendra ainsi à ne pas figer la réception sociale dans une de ses expressions, et tentera d'identifier les différentes réceptions historiquement et socialement repérables. Nous insistons sur cette attention au temps long comme une des dimensions importantes de l'exercice critique. L'action de la maîtrise d'ouvrage et des gestionnaires d'un côté, celle des utilisateurs de l'espace public de l'autre, s'expliquent en référence à ce temps long, par la mémoire ou l'inertie des politiques urbaines, et par la prégnance des habitudes et des conflits qui organisent la vie sociale. La critique travaille contre l'amnésie, ou l'ignorance pure et simple de ces conditions historiques.

LE RÉSEAU CPP SE CONSACRE À LA CRITIQUE APPLIQUÉE DES PROJETS D'ESPACES PUBLICS PAYSAGERS, QUELLE QUE SOIT LEUR ÉCHELLE ET LEUR STATUT FONCIER. CETTE CRITIQUE EST DESCRIPTIVE, HISTORIQUE ET RÉFLEXIVE.

La critique que nous entendons mener n'est pas une simple description de projets. Elle se distingue du travail monographique. Son ambition est de problématiser les pratiques d'aménagement, de les mettre en perspective, de souligner des modalités d'action, des impasses, des pistes d'avenir. Si la recherche entend souvent « monter en généralité », on pourrait dire que la critique entend faire « monter en problématique » les pratiques d'aménagement de l'espace public. La critique risque ainsi des hypothèses concernant des impensés de l'intention et de l'action, et tente de formuler l'écart entre projet et réalité en termes de problématique féconde. Autant que de la monographie, l'exercice critique se distingue de l'autocritique. Il est fondé par le droit (voire le devoir) du public de penser et de dire quelque chose à propos des choses publiques. Le point de vue des auteurs ainsi que leur autocritique à distance de la réalisation du projet sont cependant des matières premières que la critique cherchera systématiquement à rassembler et à transmettre. L'exercice autocritique peut à ce titre contribuer à la critique.

LE RÉSEAU CPP SE CONSACRE À LA CRITIQUE APPLIQUÉE DES PROJETS D'ESPACES PUBLICS PAYSAGERS, QUELLE QUE SOIT LEUR ÉCHELLE ET LEUR STATUT FONCIER. CETTE CRITIQUE EST DESCRIPTIVE, HISTORIQUE, ET RÉFLEXIVE. LA SINGULARITÉ DES LIEUX EST SA CONDITION.

La critique se distingue de l'étude de cas, en cela qu'elle fait de l'analyse critique du lieu la finalité – et non le moyen – de sa réflexion. La problématique qu'elle dégage n'est pas rapportée sur le lieu mais en émane. Les analyses de cas qui visent le lieu de la critique peuvent constituer une matière documentaire pour la critique, mais ne sauraient s'y confondre. « La montée en problématisation » de l'exercice critique ne se confond donc pas avec une montée en généralité qui tendrait à la catégorisation, à la thématisation ou à la démonstration d'une thèse. Le caractère exemplaire de l'objet critique n'illustre pas des théories sur les lieux mais rapporte des pratiques et des expériences des lieux.

LE RÉSEAU CPP SE CONSACRE À LA CRITIQUE APPLIQUÉE DES PROJETS D'ESPACES PUBLICS PAYSAGERS, QUELLE QUE SOIT LEUR ÉCHELLE ET LEUR STATUT FONCIER. CETTE CRITIQUE EST DESCRIPTIVE, HISTORIQUE, ET RÉFLEXIVE. LA SINGULARITÉ DES LIEUX ET LA PLURALITÉ DES REGARDS SONT SES CONDITIONS.

L'exercice critique cherche à ouvrir ou à élargir un débat, non à convaincre son lecteur. La critique se constitue au croisement des points de vue différents, voire divergents, dans et sur le lieu qui fait l'objet d'un projet. La critique peut ainsi être amenée à découvrir ou à s'inscrire dans une dimension conflictuelle

plus ou moins latente attachée au caractère public de l'espace. L'exercice critique suppose ainsi nécessairement un positionnement, une subjectivité assumée et un engagement de l'auteur vis à vis de l'objet dont il fait la critique. Ce positionnement peut s'exprimer comme jugement de valeur, comme mise en perspective, ou reformulation des termes d'un débat. L'exercice critique est cependant basé sur un examen détaillé de son objet et ne peut se satisfaire de l'expression d'une opinion individuelle sur le réel. C'est pourquoi la critique de l'espace public que nous entendons exercer conditionne ce positionnement à une lecture plurielle et interindividuelle des lieux. Cette condition intersubjective fonde la prudence de notre jugement et constitue la raison d'être de notre réseau.

L'exercice critique produit de la connaissance, en sollicitant des moyens et des méthodes de recherche issus de la pratique académique de la recherche. Mais cette critique entend s'inscrire dans le cadre d'un débat démocratique plus ouvert, car moins fondamentalement technique que la production savante associée à la recherche. Bien que la critique que nous entendons exercer soit attachée à la rigueur de l'argumentation et à la problématisation des réalités qu'elle considère, elle ne prétend pas à un statut scientifique et ne conçoit pas l'exercice critique comme relevant de l'expertise professionnelle. Son objectif n'est donc pas identique à un objectif d'analyse et de connaissance. Il s'agit d'une démonstration incomplète et assumée, qui ne s'inscrit pas forcément dans des courants de pensée et ne se construit pas en référence à ses pairs. La critique n'est pas codifiée de manière académique dans sa forme. Elle n'est pas commanditée ou cadrée par une attente (y compris universitaire), une demande, un financement, un commanditaire. Elle procède d'une participation spontanée des auteurs à la vie publique.

**LE RÉSEAU CRITIQUE DE
PROJET DE PAYSAGE SE
CONSACRE À LA CRITIQUE
APPLIQUÉE DES PROJETS
D'ESPACES PUBLICS
PAYSAGERS, QUELLE QUE
SOIT LEUR ÉCHELLE ET LEUR
STATUT FONCIER. CETTE
CRITIQUE EST DESCRIPTIVE,
HISTORIQUE, ET RÉFLEXIVE.
LA SINGULARITÉ DES
LIEUX ET LA PLURALITÉ
DES REGARDS SONT SES
CONDITIONS. L'ÉVALUATION
POUR L'ÉVOLUTION DES
PRATIQUES EST SON
AMBITION.**

LE RÉSEAU
DU PROJET
SE CONSACRE À LA CR
PROJETS D'ESPACES
QUELLE QUE SOIT LE
STATUT FONCIER. C
DESCRIPTIVE, HISTO
LA SINGULARIT
LA PLURALITÉ
SONT SES C
L'ÉVALUATION PO
DES PRATIQUES ES